

Nouvelles des villes et cantons romands

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **21 (1974)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **14.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'état actuel de la protection civile dans les cantons romands

Sous ce titre, nous avons — au gré de nos récentes chroniques — analysé ce qui caractérisait la protection civile dans chacun des cantons romands. Cela selon les données fournies par les chefs des services cantonaux intéressés, ce qui nous a permis de constater que suivant les possibilités, il se faisait du bon travail ici et là. Il convient maintenant de totaliser tous les éléments ainsi analysés et de dresser l'état actuel de la protection civile pour l'ensemble de la Suisse romande. Ce qui permettra peut-être... dans un avenir plus ou moins éloigné, et alors que la «Conception 1971» fera sentir ses effets, d'établir des comparaisons intéressantes.

Quelque 21 000 personnes ont suivi le cours d'introduction

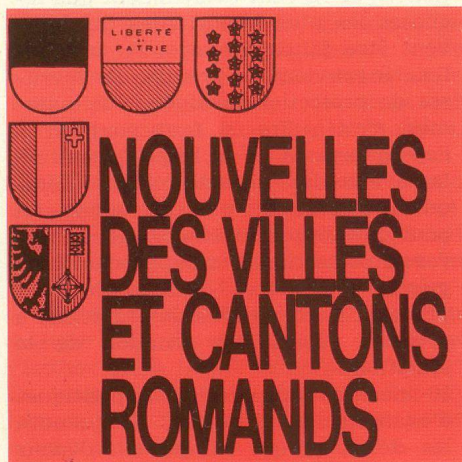
Le premier élément intéressant à noter est le nombre de personnes ayant suivi la formation de base, c'est-à-dire le cours d'introduction, et qui seraient prêtes à intervenir en cas de nécessité. Car cela c'est la réalité... alors que le nombre de personnes qui «doivent être» affectées à la protection civile est un élément intéressant et nécessaire, certes, mais dont nous ne tenons pas compte ici. Par ailleurs le chiffre total que nous indiquons date du début de l'année, et il a subi depuis lors certaines modifications. Mais comme nous tenons à en rester à des bases solides, nous ne prenons en considération que les chiffres fournis par les responsables cantonaux au cours du printemps, et qui totalisés indiquent que 20 600 personnes — dont un certain nombre de femmes, pour qui seul le volontariat compte — ont été formées depuis l'introduction de la loi fédérale PC, et versées dans les divers services des organismes de protection locaux (OPL) ou d'établissements (OPE). Rappelons que cette formation de base est fonction des centres d'instruction dont les cantons disposent, et là nous devons faire une rectification. Chaque fois que nous avons énuméré les centres cantonaux, nous avons cité Bernex avant Sugiez, alors qu'en réalité c'est Sugiez qui a été mis en exploitation le premier (pour Fribourg et Neuchâtel), puis celui de Bernex (pour Genève) et enfin celui de Sierre (pour le Valais).

Alors mea culpa... étant entendu que nous ne nous sentons pas tellement «coupable» personnellement, car nos sources nous paraissent sûres puisque provenant de la direction de l'OFPC. Décidément on ne sait plus à qui se fier!

Les exercices annuels de 2 jours

Puisque nous parlons instruction, nous tenons à dire quelques mots au sujet des exercices annuels de 2 jours qui sont prévus par la loi fédérale PC, et qui s'effectuent dans certains cantons dans les centres d'instruction et dans d'autres dans les communes intéressées, depuis quelques années déjà. Or, lors

d'une récente discussion avec certains responsables nous avons été très étonné d'entendre dire que les exercices de 2 jours ne pouvaient pas se faire sur place, c'est-à-dire dans les communes, mais dans les centres d'instruction... où l'on disposait des installations voulues. Il y a là, nous semble-t-il, un grave malentendu, car si la PC devait intervenir effectivement, ce qu'à Dieu ne plaise, elle le ferait sur les lieux mêmes de la catastrophe, dans le village, dans un quartier, dans la ville, et avec les éléments dont elle pourrait



disposer «sur place». Alors, ces éléments, il faut les connaître de sorte que les exercices de 2 jours, et *dès que la chose est possible*, doivent se faire dans le cadre des communes. Il y a là une question de bon sens, mais aussi une question de pratique sur laquelle nous insistons avec d'autant plus de force que nous venons de diriger personnellement quatre exercices de 2 jours dans divers quartiers de notre commune — avec quelque 400 hommes... et une alarme à 5 h du matin.

De sorte que, et une fois de plus, nous affirmons que *la protection civile ne trouve son véritable visage que dans les exercices de 2 jours effectués sur les lieux mêmes où les diverses formations auraient à intervenir*. Sans parler de l'efficace information qui est ainsi réalisée à l'égard de la population intéressée, qui apprend à connaître la protection civile, qui devient bien vite... «sa protection civile»!

Des abris permettant d'accueillir 834 000 personnes

Le nombre des abris et le total des places abritées augmentent en fonction des nouvelles constructions, toujours en vertu de la loi actuelle PC, et ce total est fort différent d'une année à l'autre, et même d'un mois à l'autre. C'est pourquoi et toujours dans le but de faire des comparaisons valables, nous prenons les chiffres indiqués par les chefs des services cantonaux au début 1974 qui, totalisés indiquent qu'à ce moment on pouvait disposer — pour l'ensemble de la Suisse romande — de 834 000 places abritées.

Nous nous sommes contenté de citer les deux chiffres qui nous ont paru les plus aptes à caractériser l'état actuel de la PC en terre romande. Etant entendu

que nous aurions pu également parler de la formation des cadres, qui doit être complètement revue et intensifiée sur le plan tactique et technique, à tous les échelons; comme nous aurions pu aussi nous pencher sur la dotation en matériel et sur l'aménagement des points d'eau. Mais ce n'était pas notre intention, car cela nous aurait mené trop loin, le principal pour aujourd'hui ayant été de montrer l'effort qui se fait partout en faveur de la protection civile en Suisse romande, et avec des moyens qui ne sont pas toujours les mêmes ici et là. La somme des bonnes volontés étant heureusement toujours la même.

J. Chevalier

Canton de Genève

Le comité élargi de l'Association genevoise pour la protection des civils a tenu une importante séance sous la présidence de M. Eric Choisy, ancien conseiller aux Etats, au cours de laquelle un large tour d'horizon a été fait quant aux moyens d'intensifier l'information en faveur de la PC. C'est ainsi que les cours de secourisme auxiliaire vont reprendre avec des cours de complément. Il a aussi été question des cours de recyclage à l'intention des médecins affectés à la PC, et permettant aux intéressés de se familiariser avec la médecine de catastrophe. On a relevé l'appui de la presse genevoise, et l'action du bulletin de l'AGPC. Des expositions genre «portes ouvertes» sont aussi prévues, et le directeur du SCPC a dit en bref où en était la «Conception 1971». En résumé, assemblée vivante et qui est de bonne augure pour la future activité.

Exercice de nuit avec les chiens de catastrophe et un groupe de pionniers de la protection civile à Bernex

Nous avons eu le plaisir d'assister à un exercice de sauvetage, prévu dans le cadre du cours de formation de chefs de groupe du service des pionniers, qui se déroulait au Centre d'instruction de protection civile de Bernex en collaboration avec quelques membres du groupe de Genève de la Société suisse des chiens de catastrophe.

La maison d'exercice et les installations du Centre d'instruction offrent de nombreuses possibilités de démonstrations dans ce genre de travail et donnent entière satisfaction aux conducteurs de chiens.

L'essai réalisé a révélé combien était précieux l'engagement de chiens dans les maisons sinistrées; il est même déconcertant de voir avec quelle rapidité ils donnent la position exacte des personnes recouvertes de gravats et de poutrelles entrelacées. A l'entraînement, nous en avons vu s'avancer dans la

fumée et retrouver la trace du blessé supposé et bien caché.

Il est aussi extraordinaire de voir à quel point le chien prend sa tâche au sérieux, sous la direction de son conducteur et maître qui connaît parfaitement ses réactions et possède toute la sensibilité nécessaire pour le guider adroitement sur le terrain accidenté.

Pour les sauveteurs, le fait que l'exercice avait lieu de nuit a certainement compliqué les recherches des victimes supposées. Mais pour les chiens ce problème n'existe pas.

Les chefs de groupe du service pionnier et les instructeurs présents n'ont pas caché leur admiration pour l'excellente prestation fournie par ces magnifiques bêtes, les compagnons et les amis de l'homme.

Le groupe de Genève de la Société suisse des chiens de catastrophe peut actuellement mettre six conducteurs et leurs chiens à disposition de la protection civile, en cas de recherches de personnes, d'accidents, d'explosions, d'effondrements d'immeubles, de chutes d'avions ou même pour monter la garde lors de sinistres importants.

Nous adressons nos sincères félicitations et nous disons un grand merci aux membres de ce groupe très actif qui sont prêts à apporter leur aide efficace aux sauveteurs de la protection civile.

Roger Pelletier

Canton du Valais

Association valaisanne pour la protection civile

Jeudi 18 avril 1974 se tenait à Sierre, dans le cadre du centre d'instruction de la protection civile, l'Assemblée générale extraordinaire de la section valaisanne de l'USPC.

Les buts de cette association — demeurée en veilleuse depuis plusieurs années — sont d'étudier les questions relatives à la protection civile, de soutenir son organisation, de collaborer avec l'Union faîtière suisse, de soutenir les autorités et l'armée dans l'accomplissement de leur tâche de protection et d'assistance aux populations civiles en cas de catastrophes et de faits de guerre.

Présidée par M. Charly Délez, de Martigny, cette assemblée a permis au président de faire le tour des principaux problèmes de protection civile, en mettant l'accent sur la nécessité d'informer plus intensément la population. La section organisera en 1974 un concours de dessins ayant pour thème «la protection civile à l'école... telle que les enfants la conçoivent».

Cette réunion à laquelle participaient quelque 70 personnes, a en outre permis de compléter le comité, qui se compose désormais de: Charly Délez, président — Oswald Venetz, Naters, vice-président — Pierre Chappex, Monthey, secrétaire — Pierre Ebner, Sion, caissier — Henri Caloz, Sierre, propagande — Jacques Devanthéry, Chalais, et Armin Studer, Viège, membres.

L'assemblée d'automne se tiendra à Viège.

C. Délez

Canton de Vaud

Service de l'instruction

L'Office cantonal de la protection civile a organisé deux cours de perfectionnement pour instructeurs des sapeurs-pompiers de guerre du 29 avril au 3 mai 1974 et du 6 au 10 mai 1974 à Moudon. Ces cours avaient pour but de rafraîchir les connaissances techniques et didactiques, ainsi que d'exercer l'engagement et le sauvetage dans les décombres. Ils étaient placés sous la direction de M. Etienne Liardet, instructeur à l'Office cantonal de la protection civile.

Les participants, au nombre de 58 pour les deux cours, provenaient des diverses régions de notre canton. Ces personnes, volontaires, avaient suivi un cours de formation d'instructeur en 1968 et 1969.

Faute de pouvoir disposer d'un centre d'instruction, dont l'absence paralyse l'instruction au niveau cantonal, on a tiré parti d'installations vouées à la démolition, situées sur l'aire d'une gravière désaffectée, propriété de Monsieur Emile Thonney, chef local de Moudon. Complétées par quelques stations d'exercice aménagées provisoirement, ces installations ont permis de procéder à l'instruction et à l'engagement d'une section de sapeurs-pompiers de guerre. L'instruction a consisté en une révision des matières techniques (premiers secours, cordages, nœuds, levage et déplacement de charges, travail aux engins et avec les moyens d'éclairage) et en deux exercices de section pour la lutte contre le feu et le sauvetage des personnes.

Un autre cours de perfectionnement a eu lieu pour instructeurs pionniers du 27 au 31 mai 1974 à Moudon. Monsieur Etienne Liardet, instructeur à l'Office cantonal de la protection civile, en assurait la direction.

Les participants, tous volontaires, avaient déjà suivi un cours de formation d'instructeurs en 1968.

L'instruction a consisté en une révision complète des matières techniques, (premiers secours, cordage, nœuds et brêlages, levage et déplacement de charges, tronçonneuses à disque et à chaîne, chalumeau découpeur, compresseur et divers engins pneumatiques, tels que perforatrice, marteau de démolition, pompe à immersion, etc.), et d'un exercice de sauvetage dans des conditions difficiles.

Le but de ces cours et engagements est de constituer et d'entraîner un corps cantonal d'intervention en cas de catastrophe, et par leur intérêt et leur bonne volonté, les participants démontrèrent une fois de plus leur dévouement à la cause de la protection civile.

P. Oppliger, chef cantonal de l'instruction.

Association vaudoise des chefs locaux

Temps radieux, paysage idyllique, tout devait concourir au succès de l'Assemblée générale de l'association vaudoise des chefs locaux, ce samedi 18 mai à St-Sulpice.

Mais c'est devant une assistance clairsemée que le président lisait son dernier rapport annuel, quoique la présence du chef de l'Office cantonal et des présidents des associations neuchâteloise et valaisanne ait rehaussé le prestige de notre rencontre. De nombreux collègues s'étaient fait excuser, de même que les présidents des associations genevoise, fribourgeoise et tessinoise.

Le seul point important de l'ordre du jour était l'élection d'un nouveau président et de deux nouveaux membres du comité. En effet, M. Ganivet à la tête de notre association depuis dix ans, aura professionnellement droit à la retraite dès le 1er janvier 1975. Il avait donc demandé d'être déchargé de sa fonction. Lui trouver un successeur n'a pas été aisé; mais l'assemblée a pu élire M. Georges Cuendet, chef local de Vevey, qui a bien voulu se mettre à disposition. Les deux nouveaux membres du comité sont MM. Marcel Regamey et Robert Tharin, chefs locaux de Lausanne et d'Orbe.

Avant le sympathique et traditionnel repas pris ensemble, nous avons entendu un exposé très documenté de M. Vuffray sur le plan «ORCA», exposé dont ressort la part qu'y occupe la protection civile.

La réception de la commune dans son carnotzet, avec quelques mots de bienvenue prononcés par le président du Conseil communal (simultanément d'ailleurs, chef local), mettait un point final à la partie officielle.

C.
Note de la rédaction: Nos compliments au nouveau président, M. Georges Cuendet, dont on connaît le dynamisme, et vœux de bonne retraite à notre ami Ganivet qui a été un pionnier de la cause et qui a beaucoup œuvré en faveur des chefs locaux.

La protection civile vue par la presse

Comme indiqué dans notre dernière chronique, nous reproduirons dans ces colonnes les articles parus dans la presse — les plus caractéristiques d'entre eux, bien sûr... car sans cela, il faudrait des pages et des pages de notre revue — qui nous permettent de connaître l'avis des journalistes sur la protection civile. Les avis critiques, et ceux qui sont favorables ou non. Ceux-ci étant de moins en moins nombreux, mais auxquels on doit prêter toute l'attention voulue, ne serait-ce que pour rectifier d'éventuelles erreurs.

Leysin... exercices de protection civile

24 Heures — Feuille d'Avis de Lausanne

80 participants mis à l'épreuve hier soir

«Hier soir s'est déroulé, à Leysin, un important exercice combiné de sauvetage en cas d'avalanche, dans le cadre de l'entraînement pour la protection civile. Cette opération, placée sous la direction de M. Bride, chef des colonnes de secours de Leysin, a mis en jeu quelque huitante personnes, ce qui est un nombre sensiblement plus élevé que

lors des exercices habituels du même genre. L'explication de cette forte participation réside dans la présence d'un groupe suivant à Leysin un cours de protection civile de deux jours, lequel groupe a assuré les liaisons radio.

Participaient également à cet exercice les colonnes de secours du Club alpin suisse, avec des chiens d'avalanche naturellement, les moniteurs de l'Ecole suisse de ski, ceux du Club méditerranéen, ainsi que la police et la gendarmerie. Parmi les personnalités présentes, on peut relever M. E. Jaccard, secrétaire général du Département de prévoyance sociale et des assurances, M. B. Hennard, chef de l'Office cantonal de la protection civile, et les délégués des Municipalités de Leysin, d'Ormont-Dessus et d'Ormont-Dessous.

Le but de l'exercice était triple: il s'agissait d'abord de tester le matériel utilisé, c'est-à-dire essentiellement les projecteurs de la protection civile, à gaz de pétrole; ensuite, il fallait vérifier le bon fonctionnement d'un réseau radio assez étendu, puisqu'il comprenait dix stations; il était nécessaire, enfin, de mettre à l'épreuve les équipes de sauvetage et de voir notamment si leur action était bien coordonnée.

Le déroulement de l'exercice fut le suivant: à 18 h 30 environ, l'alerte fut transmise par le canal de la gendarmerie locale aux chefs des colonnes de secours. La réaction fut assez rapide (il faut dire aussi que cette alerte n'était qu'une demi-surprise) et, trois quarts d'heure plus tard, les premières équipes commençaient à sonder une zone située juste au-dessous de l'arrivée de la télécabine de Mayen, zone dans laquelle avaient été enterrés cinq 'cobayes' quelques heures auparavant.

Après cette première phase, ce fut au tour des chiens d'avalanche d'intervenir et de prouver que leur entraînement hebdomadaire avait fait d'eux de parfaits auxiliaires. Toute cette opération fut, bien sûr, conduite de nuit et se termina aux environs de 21 h 30.

Comme il se doit, la critique de l'exercice vint clore les opérations; elle fut faite par M. Bride pour les colonnes de secours et par M. Oppliger, instructeur cantonal de protection civile, pour l'équipe radio. Pendant cette critique, les sauveteurs purent se réchauffer avec du thé au vin (gâteaux que les propositions n'étaient pas trop défavorables au second!), servi à la station de la télécabine de Leysin. J.-C. P.»

Le rôle du médecin en cas de catastrophes

Tribune de Lausanne «Le docteur Eric Jeannet, privat-docent, donnait hier, dans l'amphithéâtre de l'Ecole de médecine, sa leçon inaugurale sur le thème: 'Prémices de médecine de catastrophes'. On lira ci-après un résumé de cette leçon.

La catastrophe est définie, dans le plan ORCA, comme un sinistre d'origine naturelle, accidentelle ou criminelle, ayant affecté ou mettant en danger la vie, l'intégrité corporelle ou les biens d'un grand nombre de personnes. Elle implique l'engagement de moyens

extraordinaires, débordant souvent les possibilités des communes responsables. Disposant de moyens autonomes, la ville de Lausanne a prévu un plan de catastrophes, avec l'aide de la protection civile et d'un groupe de médecins.

Le plan ORCA, de l'Etat de Vaud, dont la presse a déjà souvent parlé, est destiné à coordonner tous les moyens de secours inventoriés des communes et de l'Etat. Il est complété par un catalogue des risques potentiels de catastrophes et les directives des différents services. A l'échelon fédéral, un office central de secours en cas de catastrophes fonctionne depuis 1970, pour coordonner l'aide de l'armée et de la protection civile.

Sur le plan international, l'ONU, la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, la Croix-Rouge internationale et l'Organisation internationale de protection civile s'associent aux détachements d'engagement de nombreux pays, dont le Corps suisse de volontaires pour l'aide en cas de catastrophes à l'étranger sera un nouvel élément.

Dans toute catastrophe, le rôle des médecins et du service sanitaire est essentiel, pour assurer la survie du plus grand nombre possible de blessés. Cela implique une formation particulière des médecins et du personnel paramédical, pour effectuer le triage, donner les premiers soins, organiser le transport et les soins définitifs dans les hôpitaux. Une médecine simplifiée sera imposée par les circonstances, compromis entre l'indispensable et le possible, modifiant l'éthique personnalisée et individuelle du médecin. L'enseignement généralisé du secourisme est un devoir humanitaire, comme l'enseignement de la médecine de catastrophes, qui ne concerne pas uniquement les étudiants en médecine, mais l'ensemble de la population. Forme nouvelle d'une médecine préventive, il faut souhaiter qu'elle n'ait pas à être appliquée et reste à l'état de prémices. (m)»

Un impératif: l'engagement individuel! Feuille d'Avis de Neuchâtel

«Lundi soir, à la salle de spectacles de Boudry, M. Joseph Zosso, inspecteur à l'Office cantonal de la protection civile, devant une assistance nombreuse, parmi laquelle figuraient les représentants des autorités locales, devait évoquer l'utilité de cette importante branche de la défense nationale. Aujourd'hui, avec les moyens d'extermination massive, la population civile est plus vulnérable que la troupe. La course aux armements se poursuit et le danger de conflit armé mondial est loin d'être exclu. Une guerre totale n'épargnerait pas les pays neutres comme la Suisse. A cela s'ajoutent les dangers de catastrophes naturelles (inondations, tremblement de terre notamment), d'incendies, de tragédies de la circulation, de retombées radioactives, etc...

L'organisation complexe de la protection civile exige un personnel impressionnant. En Suisse, on mise sur 830 000 personnes dont 480 000 femmes sur la base du service obligatoire ou du volontariat. Il faudra aussi construire de

nouveaux abris (une somme de 7,5 milliards est prévu à cet effet d'ici à fin 1999), de les équiper de couchettes, de vivres, d'eau potable, de produits pharmaceutiques, de matériel chirurgical, etc...

Le canton ne reste pas en arrière

Le canton fournit un gros effort. On a instruit au centre de Sugiez des certaines de personnes et le nombre d'abris privés s'élevait à 2800 (pouvant accueillir 90 000 personnes). Pour M. Zosso, il s'agit de donner à chacun un poste convenant à sa compétence, à ses possibilités physiques et intellectuelles. Il devait déplorer l'indifférence manifestée dans certains milieux à l'égard de la protection civile:

— Tout va bien, alors à quoi bon de s'y engager!

A chaque instant, une tragédie peut troubler la quiétude et la sécurité du public et à ce moment-là, ce serait trop tard pour intervenir efficacement si on ne disposait pas des moyens matériels et humains nécessaires.

M. Zosso devait étayer sa conférence de diapositives et de films saisissants. Au cours de sa conférence, il releva avec satisfaction que de nombreux étrangers se portent volontaires pour servir la défense civile. Parmi eux des Italiens, des Espagnols, mais aussi des réfugiés politiques — des Tchèques notamment — qui tiennent ainsi à exprimer leur gratitude à cette terre d'asile. En conclusion, il invita la population à participer largement à la protection civile.

Collaboration avec les Samaritains

Le chef local de la PC, M. John Grandjean, souligna l'importance de la collaboration avec la section boudryenne des Samaritains présidée par Mme Lydia Streit. Il mit aussi l'accent sur le soutien des autorités. L'OPL de Boudry comprend 350 personnes, sans compter le service d'auto-protection. Une centaine ont été instruites déjà à Sugiez. La section d'intervention, pouvant intervenir rapidement en cas de catastrophe, compte une trentaine de membres. Le matériel dont la commune dispose est évalué à 250 000 francs.

L'organisation locale est donc en mesure de répondre à n'importe quel moment aux missions de la protection civile et même d'aider les communes voisines. A Boudry, néanmoins, on ne s'endort pas sur les lauriers et on mise sur le renforcement permanent de la protection civile. J. P.»

La séance de printemps de la Commission romande d'information

La dernière séance de la CRI a revêtu une importance particulière de par les sujets traités: entre autres, l'étude tendant à la parution d'un numéro spécial de la revue de l'USPC — complètement rédigé en français — et traitant de la «Jeunesse face à la protection civile». Ceux de nos lecteurs qui auraient des suggestions à faire à ce sujet voudront bien prendre contact avec le soussigné.

Par ailleurs, il a été question de «Protection civile et agriculture» et des moyens efficaces de diffuser toutes les notions y relatives. De nombreux autres points ayant été également examinés, qui seront repris en détail, puis exposés dans ces colonnes.

Mais en plus de tous ces problèmes, la séance de printemps de la CRI, orga-

nisée en Valais, et de façon remarquable par le chef cantonal, M. Albert Taramarcas et ses collaborateurs, a permis à nos membres de prendre congé de M. Walter König, qui vient de quitter ses fonctions de directeur de l'OFPC. D'amicales paroles ont été prononcées à cette occasion, et un souvenir a été remis à l'intéressé qui le gardera

précieusement... nous en sommes certains. John Chevalier, président

PS Dans la chronique de juin, deux phrases ont été rendues incompréhensibles, après correction des épreuves par nos soins. Nous nous en excusons auprès de nos lecteurs (J. C.).

Mobel 171-172

Equipement d'éclairage autonome

Mobilité, légèreté, simplicité, sécurité, efficacité et puissance caractérisent l'appareil d'éclairage autonome MOBEL.

Gamme de 8-25 m, 3-28 kVA.

Utilisations :

chantiers, autoroutes, police, pompiers, aéroports, catastrophes, armée, manifestations, etc.

Lumière, antennes, haut-parleurs

Cet appareil convient particulièrement aux communes et municipalités à toutes fins d'éclairage occasionnel.

Netzunabhängige Beleuchtungsanlage

Beweglichkeit, Leichtigkeit, Einfachheit, Sicherheit, äusserste Wirksamkeit und Leistungsfähigkeit zeichnen die netzunabhängige Beleuchtungsanlage MOBEL aus. Bereich 8-25m, 3-28 kVA.

Anwendungsmöglichkeiten :

Baustellen, Autobahnen, Polizei, Feuerwehr, Katastropheneinsatz, Militär, Flughäfen, öffentliche Veranstaltungen aller Art usw.

Lichtquelle, Antennen, Lautsprecher

Diese Anlage eignet sich besonders für Stadt- und Gemeindeverwaltungen zum Einsatz bei besonderen Anlässen.

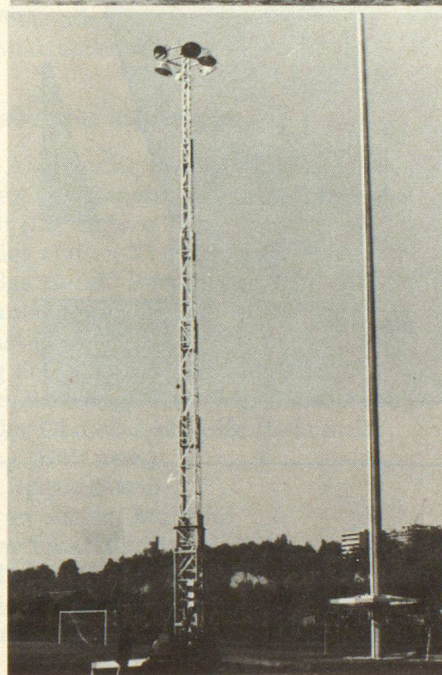
**Société d'éclairage
Beleuchtungs-Gesellschaft**

SWISEL

Jean Rubeli SA

1217 Meyrin 1 GE
Ch. Forestier
Tél. 022 41 55 30
Télex
22 011 LUXEL

Zürich
Baumackerstr. 46
Tel. 01 46 98 47
Telex
51 147 UTIL CH



Die Inserate

sind ein wichtiger Bestandteil unserer Zeitschrift.
Sie sind wertvolle Berater für alle Anschaffungen
im Selbst- und Zivilschutz!



STARO-Trockenklosett

geeignet für alle Schutzräume (stapelbar)



STARO AG, 8413 Neftenbach

Seuzachstrasse

Telefon 052 31 22 55/56